

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 132 (2006)
Heft: 02: Fusion thermonucléaire

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COEFFICIENTS Z POUR 2006

Les coefficients Z applicables en 2006 sont identiques à ceux de 2005. A partir du mois d'avril, le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich (KOF) établira, au nom de la **sia** et d'autres associations du secteur de la planification, une enquête concernant la quantité moyenne d'heures de travail nécessaires. De plus, afin de mettre à disposition de nouvelles valeurs comparatives, la **sia** réalisera, au mois de février, une enquête représentative concernant les salaires de l'année 2006. Une autre enquête ponctuelle concernant les frais généraux et les heures de travail de 2005 sera effectuée en juin. Les membres des associations du secteur de la planification seront invités à y participer. Une participation nombreuse garantira des coefficients Z bien fondés. Les participants recevront gratuitement le rapport détaillé des enquêtes avec des valeurs comparatives significatives.

(SIA)

Les coefficients Z applicables

| | Z1 | Z2 |
|---------------------------------|-------|-------|
| Architecture, SIA 102 | 0.057 | 9.69 |
| Ingénierie civile, SIA 103 | 0.070 | 6.75 |
| Techniques du bâtiment, SIA 108 | 0.059 | 10.13 |

PLAIDOYER POUR PLUS DE CONCOURS D'INGÉNIERIE

Présidée par Robert Bosshart, l'assemblée générale du groupe spécialisé des ponts et charpentes (GPC), a réuni quelque 50 membres le 17 novembre 2005 à Berne. Son rapport annuel (www.sia-fbh.ch) indique que les principaux efforts du GPC durant l'année écoulée ont porté sur la réorganisation du comité et les questions de formation et de qualification professionnelles.

L'assemblée a accepté les comptes 2004, qui bouclent sur un déficit de quelque 27 000 francs, et voté le budget 2006 qui affiche cette fois un résul-

tat équilibré. A cette fin, il a fallu consentir à une augmentation de dix francs de la cotisation, qui passe à trente francs. Le GPC n'en reste pas moins la plus avantageuse des sociétés spécialisées de la **sia**. L'assemblée a élu deux nouveaux membres au comité: le Dr Luc Trausch, responsable du secteur ingénierie au sein de la société *Preisig*, et Andreas Hurtler, ingénieur cantonal à Uri. La partie statutaire s'est achevée par l'annonce des prochaines journées de formation et des visites de chantier.

Promouvoir les prestations globales

Au cours de la table ronde publique qui a suivi, des experts ont examiné les possibilités pour les ingénieurs civils de mieux valoriser leurs idées et propositions au début d'un projet. Ils ont exploré les moyens qui leur permettraient d'être plus souvent associés à la recherche de solutions globales. Les discussions ont ainsi abordé le déficit d'image dont souffriraient les prestations d'ingénierie auprès des maîtres de l'ouvrage et dans la société en général, au point que, même dans les domaines relevant du génie civil, les ingénieurs se trouveraient aujourd'hui relégués au rang de faire-valoir des architectes, leur créativité étant avant tout requise pour la mise au point de détails de construction. Le prix serait devenu le principal critère d'attribution des mandats, ce qui favorise la sous-enchère lors des mises en soumission, entraînant une sous-estimation des prestations et des défauts de qualité en aval: un cercle vicieux aggravant encore le déficit d'image déjà évoqué.

Solutions proposées

Pour en sortir, les intervenants pensent que le concours d'ingénierie constitue une parade prometteuse, pour autant que les besoins exprimés

laissent une marge créatrice, que plusieurs solutions soient envisageables et que les données du problème se prêtent à une recherche conceptuelle.

Pour y parvenir, les mandats devraient ouvrir des concours d'ingénierie portant sur des solutions globales. Dans cette optique, seul le problème à résoudre devrait être posé, sans indiquer de solution a priori. Et les mandants devraient d'emblée lancer des concours destinés à des équipes, plutôt qu'à des architectes ou des ingénieurs particuliers. De même, ils devraient intégrer des ingénieurs aux jurys des concours dits d'architecture.

Les participants au débat attendent donc des ingénieurs civils qu'ils assurent une meilleure promotion de leurs prestations et en démontrent la qualité aux maîtres de l'ouvrage, afin d'encourager ceux-ci à lancer des concours. Il faut en outre les convaincre de ne pas s'en tenir au seul prix offert, mais d'orienter leurs recherches vers la durabilité, l'originalité et une conception optimale de l'ouvrage.

Dr Markus Gehri,
secrétariat général de la SIA

Les participants au débat

Conrad Jauslin, ingénieur civil, Bâle
Heinrich Figli, ingénieur civil, Coire
Heinrich Hofacker, ingénieur civil, Zurich
Daniel Kündig, président de la SIA, architecte, Zurich
Fritz Schumacher, architecte, Bâle
Max Studer, ingénieur civil, Olten

AFFILIATIONS À LA SIA - 2^E TRIMESTRE 2005

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2005, la **sia** a accueilli 11 nouveaux membres bureaux alors que quatre filiales de bureaux déjà affiliés ont demandé leur admission. Ils bénéficient ainsi des prestations exclusives développées à l'intention des bureaux.

Au cours du même trimestre, 62 personnes ont également rejoint la **sia** à titre de membres individuels, un statut

que les diplômés des EPF peuvent obtenir dès qu'ils justifient de trois ans de pratique professionnelle. Parmi ces nouveaux membres, 16 sont issus des filières ETS, respectivement HES. Durant le même laps de temps, quatre personnes ont obtenu le statut de membre associé. Une période de six ans est impartie aux membres associés pour remplir les exigences liées à l'admission comme membre individuel. Les nouveaux membres **sia** bénéficient immédiatement de tous les avantages et prestations liés à leur statut et sont en droit d'ajouter le label de qualité **sia** à leur titre professionnel. Enfin, la **sia** a accueilli deux organisations à titre de membre partenaire. Par son adhésion, elle marque son soutien aux objectifs et aux activités de la Société et elle béné-

ficie de prix préférentiels sur les cours et les publications qu'elle propose.

Au nom de la **sia**, la direction et le secrétariat général souhaitent la bienvenue à tous ces nouveaux membres.

Eric Mosimann,
secrétariat général de la SIA

Membres bureau

- *MSBR Nouvelle Génération SA*, La Chaux-de-Fonds
- *Graf & Rouault architectes*, Lausanne
- *STAMM concept SA*, La Chaux-de-Fonds
- *Herter & Wiesmann Ingénieurs Conseils SA*, La Tour-de-Peilz

Membres bureau - succursales

- *Techdata SA*, Epalinges
- *Techdata SA*, Onex

Membres individuels

Section Fribourg

- *Bays Pierre*, ing. EPF, Lausanne

Section Genève

- *Maria Eric*, arch. D.P.L.G., Vézenaz
- *Suchet Thierry*, arch. EPF, Genève
- *Vallotton Martina*, arch. EPF, Chambésy

Section Jura

- *Voisard Antoine*, arch. EPF, Porrentruy

Section Neuchâtel

- *Frund Jean-Claude*, arch. HES/REG A, Neuchâtel
- *Gallina Antonio*, arch. REG A, Neuchâtel

Section Tessin

- *Hitz Stefanie*, arch. USI, Balerna
- *Mora Paolo*, arch. IUAV, Savosa

CHRONIQUE JURIDIQUE

Sécurité sur les chantiers : c'est vraiment du sérieux !

En matière de sécurité sur les chantiers, la loi et l'Ordonnance sur les travaux de construction (art. 3, al. 2) oblige maintenant les entrepreneurs à fixer dans le contrat d'entreprise les mesures de protection spécifiques que nécessite un chantier. Sous le titre « Nouvelles prescriptions pour la sécurité sur les chantiers », le service juridique a publié une chronique à ce sujet dans le numéro 24 de *TRACÉS*¹, le 14 décembre 2005 (également disponible sur le site de la **sia** <www.sia.ch> sous la rubrique *News*). Dans une circulaire adressée aux dirigeants et aux responsables de la sécurité dans les entreprises, la Suva a de son côté attiré leur attention sur la nécessité de faire figurer dans les contrats d'entreprise les mesures indispensables à la sécurité au travail et à la protection de la santé sur le chantier et ce, au même titre que le reste des dispositions contractuelles.

Le service juridique de la **sia** recommande à ses membres de faire systématiquement figurer les mesures à prendre dans leurs offres. Sans cela, les entrepreneurs ne sont pas autorisés à signer le contrat d'entreprise, à moins de se retrouver dans l'illégalité en ne se conformant pas aux obligations prévues par les LAA/OTConst. Le libellé des offres peut se référer au Catalogue des articles normalisés (CAN) selon les rubriques figurant dans l'encadré.

La direction des travaux a pour tâche de coordonner les offres des entreprises et de veiller à ce que les équipements de sécurité fournis par les divers entrepreneurs soient stipulés dans tous les contrats, assortis des délais applicables (soit le temps de mise à disposition de chaque élément sur le chantier). Conformément aux normes SIA 102/103, les soumissions et la rédaction des contrats incombent aux architectes

et ingénieurs, tandis que les entrepreneurs sont responsables des mesures de sécurité. Les seconds ne devraient donc pas se trouver contrariés par les premiers dans l'exécution de leurs obligations légales, mais bien plutôt soutenus sur le plan administratif, par l'intégration des mesures de sécurité dans les appels d'offres et les contrats.

Jürg Gasche, service juridique de la SIA

Articles CAN pour mesures de protection spécifiques aux installations de chantier

CAN Construction

- 113 F/1995 Installations de chantier
- 210 Accès
- 220 Places
- 230 Signalisation et barrières
- 240 Clôtures et autres protections et articles suivants

CAN Construction

- 114 F / 2000 Echafaudages
- 120 Signalisation et barrières
- 130 Protections du chantier
- 140 Protections de surface
- 210 - 570 Echafaudages divers
- 650 Protections latérales et articles suivants

¹ Commande : ius@sia.ch, fax 044 283 15 16

Section Valais

- Antille Sacha , ing. civil EPF, Noës
- Baillifard François Joseph, dr, géologue, Bruson
- Winkler Walther Cornelia, ing. forestier EPF, Glis

Section Vaud

- Counson Bertrand, arch. EPF, Genolier
- Goetz Andres, arch. EPFL, Lausanne
- Mavrocordatos Alexandra, arch. EPF, Pully
- Schelker Carole, ing. en génir rural EPF, Grandson

Membres associés

Section Valais

- Dorsaz François, ing. el. REG B, Eur ing, Martigny

SECTION VAUDOISE

Candidatures au titre de membre individuel

- Buxdorf Dominique, arch. dipl. EPFL en 1999
- Collomb Marc-Henri, arch. dipl. EPFL en 1979
- Vogel Patrick, arch. dipl. EPFL en 1979

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la **sia** à Zurich.

SIA

ACIERS D'ARMATURE -
REGISTRES DES MANUFACTURIERS

La mise à jour régulière des registres des manufacturiers d'aciers d'armature (produits en torche et fils en torche) renseigne sur les fournisseurs qui ont obtenu leur certification selon la norme SIA 262 (édition 2003). Ceux-ci sont soumis à une surveillance périodique contractuelle et ils ne figurent dans les registres que tant que les résultats des contrôles interne et externe répondent aux exigences de la norme. Valables jusqu'au 30 juin 2006 (pour les produits en torche) et jusqu'au 31 mars 2006 (pour les fils en torche), les registres sont disponibles (fichier PDF) sur le site internet de la **sia** <www.sia.ch/register>.

SIA

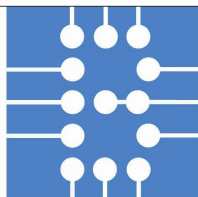
Atelier d'architecture à Genève cherche un
Architecte EPFL-HES

Envoyer CV à l'adresse suivante :

DE GIOVANNINI SA
Rue Malatrex 38, CH - 1201 Genève
Tél. 022 949 77 30, info@degiovannini.ch

ETH-Bibliothek

Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
Swiss Federal Institute of Technology Zurich



Pour compléter nos collections nous cherchons des

**Séries complètes du
Bulletin technique de la Suisse romande
(respectivement IAS) de 1875 à 2000**

comprenant en particulier les annonces

Veuillez vous adresser à :

Nicole Graf, ETH-Bibliothek

Rämistrasse 101

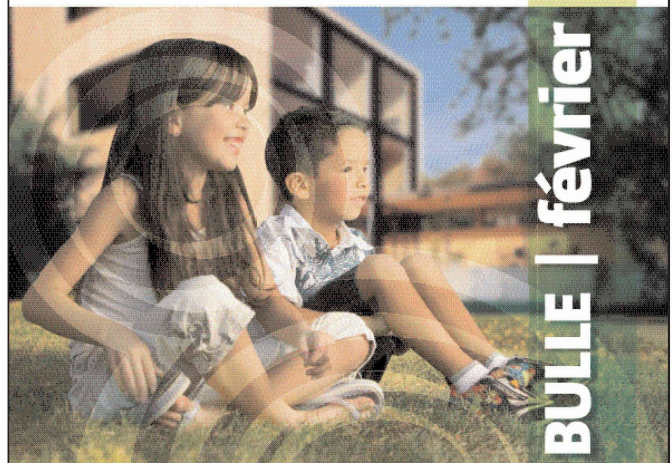
CH - 8092 Zurich

tél. 044 632 80 81, nicole.graf@library.ethz.ch

**SALON
BOIS**

CONSTRUIRE & HABITER | BAUEN & WOHNEN

2006
10-11-12



BULLE | février

infos | www.salonbois.ch | 026 912 63 55

VE 10 | Journée des professionnels 10h-17h
Ouverture grand public 17h-21h

SA 11 & DI 12 | Ouverture grand public 10h-18h

**ESPACE
GRUYERE**

CENTRE POLYVALENT
Un espace communal!